

Le Promoteur Courtier

Cabinet en courtage hypothécaire (9204-1672 Québec inc.)



Entente de paiement mensuels

Entre le cabinet de courtage hypothécaire Le Promoteur Courtier (9204-1672 Québec inc.) dûment représenté par _____, courtier hypothécaire, pour le contrat de courtage concernant la propriété situé au :

Adresse, ville et code postal: _____

Les signataires feront le paiement des honoraires de courtage hypothécaire par chèque postdatés ou par transfert bancaire automatique de la façon suivante :

Le **solde** à payer étant de _____ (\$)

L'économie mensuelle estimée à la feuille de **Analyse des besoins, calculs et solutions** est de _____ \$ divisé par 2 = _____ \$ = **le remboursement mensuel**.

Le **solde** divisé par le **remboursement mensuel** = le **nombre de mois de paiement + une fraction possible**. Le calcul du paiement de la fraction est : le **remboursement mensuel** multiplié par la **fraction**.

Le nombre de mois plein est de _____, le paiement est de _____ \$

La **fraction** est _____ multiplié par le **remboursement mensuel** = _____ \$

Ce montant sera le dernier remboursement mensuel du paiement des honoraires de courtage.

A défaut de respecter cette entente de paiement le cabinet de courtage se réserve le droit de réclamer la somme restante par le biais des tribunaux traditionnels ou par des agences de recouvrement spécialisées. Les signataires sont conjointement et solidairement responsable du paiement de ce solde. Les chèques postdatés seront acheminés à l'adresse suivante :

Le Promoteur Courtier, 90 rue Julie, Québec, Qc, G1B 1S4

Pour les transferts bancaires **Interac** à l'adresse courriel : promoteurcourtier@gmail.com

La réponse de sécurité à être utilisé sera : **maison**

Cette entente signée doit être acheminée au cabinet de courtage et au courtier hypothécaire.

Emprunteur#1: _____ Date : _____

Emprunteur#2: _____ Date : _____

Courtier hypothécaire : _____ Date : _____

(R :9-7-2024)